

MAIRIE DE SEUGY

COMPTRENDU

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,
Jacques ALATI

DU 25 JUIN 2019



Le 25 juin 2019 à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur Jacques ALATI, Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques ALATI

PRESENTS : Messieurs Jacques ALATI, Patrice LECLAIRE, Michel CAHOUR, Patrick GAUGAIN ; Philippe BLANCHARD , Gérard COCHET Vincent PASQUET
Mesdames Marie-Laure SAVY, Ariane COLLARD, Valérie DELPLACE JEOFFROY, Pascale POLGE, Evelyne VAN HAECKE.

POUVOIRS : Patrick VINCENT à Jacques ALATI. Dominique GEHAN à Gérard COCHET

ABSENTS EXCUSES : Patrick VINCENT ; Dominique GEHAN

ABSENTE: Ana VALIN.

SECRETAIRE: Mr CAHOUR

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation 18 Juin 2019

Ouverture de la séance 20 h 30

• **Approbation du conseil municipal du 30 mars 2019**

Approuvé à l'unanimité

• **Porter à connaissance : intercommunalité, rapports d'activités :**

- Mise en réseau des bibliothèques de l'intercommunalité : L'intercommunalité prend désormais en charge la compétence des bibliothèques de l'intercommunalité.
- Point sur les travaux du terrain de tennis, de la réfection de la rue de la Chapelle, et de l'enfouissement des réseaux chemin de Bertinval. Le terrain de tennis est terminé il reste à faire une charte de bonne conduite pour les utilisateurs. Ouverture au public la 2^{ème} semaine de juillet
- Point sur l'ouverture de la réfection du terrain multisports chemin de Bertinval, ce dernier commencera à l'automne.
- Etat d'avancement de la vidéo surveillance et de la fibre optique : les travaux sont en cours d'achèvement.
- Vitesse excessive rue de la chapelle : Il va être demandé à la gendarmerie de procéder à des contrôles de vitesse réguliers.
- Devis des travaux pour la création de dallage en béton lavé 5 rue de la fontaine
Dépose de dallage (40,80 m²) préparation du sol (66m²) maçonnerie création de dallage en béton lavé pour 106,80 m² montant 12 397.41€ HT soit 14 876.89 € TTC

- **Délibération et approbation sans réserve de la charte révisée du Parc Naturel Régional Oise Pays de France emportant adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Oise Pays de France (article L 331-1 du code de l'environnement)**

Ce projet a été soumis à enquête publique du 21 février au 29 mars 2019.

val d'Oise toret de Chantilly et Montmorency : communes de Noisy sur Oise, Saint Martin du Tertre, Belloy en France, Beaumont sur Oise, Nointel, Presles

Continuité jusqu'à la forêt de Montmorency : communes de Maffliers, Villiers Adam, Béthémont la forêt, Chauvry, Nerville la forêt

Département de l'Oise ; continuité vers les forêts d'Ermenonville et forêt de Retz : communes de Versigny, Nanteuil le Haudoin, Rosières, Fresnoy le Luat, Auger Saint Vincent, Trumilly, Nery, Eve

Continuité vers la forêt d'Halatte : communes de Verberie, Saint Vaast de Longmont, Saintines, Bethisy saint Pierre

Il est demandé au conseil municipal de valider l'extension du PNR Oise Pays de France et de valider la nouvelle charte. (Le projet de charte peut être consulté en mairie sur simple demande)

Approuvé à l'unanimité

- **Délibération concernant la modification des tarifs de la cantine Armor Cuisine**

Afin de conserver la qualité des repas livrés à la cantine de Seugy, la société Armor Cuisine nous informe qu'à compter du 1^{er} septembre 2019, une augmentation s'appliquera sur les tarifs de prestation, uniquement sur la baguette.

Ainsi le nouveau prix de la baguette sera de 0,80 € HT soit 0,84 € TTC

La société Armor Cuisine s'engage à ne pas augmenter le tarif sur le prix du repas pour l'année 2019.

La commune ne répercutera pas cette augmentation sur le prix des repas car seul le prix du pain est concerné et que les tarifs ont été modifiés lors du conseil municipal du 20 décembre 2018.

Il est demandé au conseil municipal de valider cette proposition.

Approuvé à l'unanimité

Interruption de séance : Monsieur Gérard Cochet demande à Monsieur le Maire de faire une interruption de séance, Monsieur le Maire accepte ; la séance est interrompue durant 15 minutes ; un habitant de Seugy membre de l'Association pour le Respect de l'Environnement du Cadre de vie (AREC), expose les risques engendrés par la création du terminal 4 de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle

Reprise de la séance

- **Délibération relative au projet de terminal 4 Paris Charles de Gaulle.**

Dans le cadre de la concertation sur le projet de terminal 4 de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, il est demandé au conseil l'avis sur le projet d'extension du fait des nuisances sonores inacceptables supportées par les populations par ce projet

Il est donc demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur la création du terminal 4.

L'ensemble du dossier est consultable en mairie sur simple demande.

Le conseil municipal après avoir délibéré vote :

- 3 voix pour
- 10 voix contre
- 1 abstention

Le projet est rejeté

- **Délibération concernant le projet de révision du PLU de Viarmes**

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur le projet de modification du PLU de Viarmes, celui-ci est consultable en mairie sur simple demande.

Il est à noter que cette modification n'impacte pas les abords de la commune de Seugy.

Approuvé à 13 voix pour et 1 abstention

- **Montant de la redevance due par GRDF pour l'occupation du domaine public en 2019 pour les ouvrages de distribution de gaz sur notre commune.**

RODP 2019 pour un montant de 311 ,66 €

RODPP 2019 pour un montant de 0,00€

Soit un total de 311,66 €

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à émettre un titre de paiement auprès de la trésorerie pour un montant de 311,66 €, et de signer tous documents s'y réfèrent.

Approuvé à l'unanimité

- **Indemnité de conseil alloué au comptable du trésor**

Comme chaque année, il est demandé au conseil municipal de voter les indemnités pour le comptable du trésor public pour une gestion de 90 jours (suite au départ du trésorier) le montant demandé est de 106,24€.

Il est demandé au conseil municipal de voter le montant, d'autoriser le Maire à émettre le paiement et de porter la somme au budget 2019.

Approuvé à l'unanimité

- **Adhésion au CIG**

La commune d'étampes a décidé par délibération de demander son affiliation au CIG.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision.

Approuvé à unanimité.

- **Projet de fusion du syndicat intercommunal d'exploitation des champs captants d'Asnières sur Oise et du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Bellefontaine**

Il est proposé de fusionner le SIECCAO avec le syndicat d'adduction d'eau de Bellefontaine, il est demandé au conseil municipal d'approuver ce projet de fusion.

Approuvé à l'unanimité

- **Tirage des jurés d'assises**

Comme chaque année il est demandé de procéder au tirage des jurés d'assise.

Les personnes retenues doivent être âgés de plus de 23 ans et de moins de 70 ans.

Il est demandé de tirer au sort le triple de jurés d'assises de celui fixé par l'arrêté préfectoral n° 2019-090 portant répartition des jurés appelés à siéger à la cour au cours de l'année 2020. Pour Seugy il est demandé de tirer au sort 2x3 jurés.

Les membres tirés au sort sur la dernière liste électorale 2019 sont :

Numéros : 489 – 286 – 615 – 326 - 565 - 594 -

- **DIA**

Section A n° 697

Section B n° 1504

Section A n°1055

Section B n°1156

- **Création d'une commission parking**

Suite à une question posée lors du dernier conseil municipal concernant les difficultés de stationnement dans Seugy, il est proposé de procéder à la création d'une commission spécifique de 5 membres qui sera chargée de déterminer les emplacements de parking à matérialiser et de créer une zone de parking sur le terrain communal situé à l'angle de la rue de Giez et du chemin de Royaumont. Ont été désignés :

Madame Polge, Messieurs Cochet, Gauguin, Blanchard, Pasquet

Président de la commission Monsieur ALATI, Maire

- **Compte rendu des commissions**

La journée environnement sera prévue en octobre

La suite du tournoi de foot a été annulée pour faute de participant

- **Questions diverses**

Avenir de la fête du village question devant le manque d'implication de l'école et des habitants.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée 23 heures 15

SEUGY, le 25/06/2019

Le Maire
Jacques ALATI

